

## *Le tourisme emploie 4,6 % des salariés de Bretagne*

En Bretagne, l'emploi lié au tourisme varie de 29 000 salariés en janvier à 68 000 en août. Ces emplois se répartissent à part égale entre le littoral nord, le littoral sud et l'intérieur de la Bretagne. Sur le littoral sud, c'est Vannes qui dépend le plus du tourisme, au nord c'est Saint-Malo. Dans l'intérieur, la moitié des emplois sont situés dans la communauté d'agglomération rennaise mais ces emplois sont moins saisonniers qu'ailleurs.

La restauration, l'hôtellerie et les autres types d'hébergement ainsi que la grande distribution sont les principaux employeurs.

### 68 000 salariés liés au tourisme en août

En 2003, le tourisme génère en moyenne annuelle 44 000 emplois salariés en Bretagne. Ces emplois représentent 4,6 % de l'emploi salarié total. Ils sont comparables à ceux du secteur des transports mais inférieurs à ceux des industries agroalimentaires (environ 70 000 salariés).

Les touristes sont présents toute l'année ou presque en Bretagne, mais leur nombre

fluctue au cours de l'année. L'emploi salarié touristique qui en découle varie donc aussi au cours de l'année, avec un maximum pendant la saison d'été, au moment où la fréquentation touristique est au plus haut. En août, c'est plus de 68 000 salariés qui travaillent dans le tourisme alors qu'ils sont à peine 29 000 en janvier. En août, l'emploi salarié touristique représente 6,8 % de l'emploi salarié total contre 3,2 % au mois de janvier.

Les 44 000 emplois salariés touristiques en moyenne annuelle représentent un volume

de travail de 32 000 Equivalents Temps Plein (ETP). Le rapport du nombre d'ETP au nombre d'emplois s'élève à 0,74 mettant en évidence la relative importance du temps partiel dans l'emploi salarié lié au tourisme (ce ratio est de 0,82 pour l'emploi salarié breton). Alors que ce ratio est relativement constant sur l'année pour l'emploi total, il fluctue pour le tourisme. Ainsi, en juillet-août, le ratio est le plus élevé, indiquant un moindre recours au temps partiel, pour faire face au surcroît d'activité estivale.

## L'emploi salarié touristique en 2003

	Emploi salarié touristique (en moyenne annuelle)		Emploi salarié total (en moyenne annuelle)		Part de l'emploi salarié touristique dans l'emploi salarié total (en %)	
	Effectif	ETP*	Effectif	ETP*	des effectifs	des ETP*
Bretagne	43 944	32 534	951 670	776 134	4,6	4,2
France métropolitaine	917 569	660 500	21 020 102	17 159 954	4,4	3,8
Bretagne/France (en %)	4,8	4,9	4,5	4,5	-	-

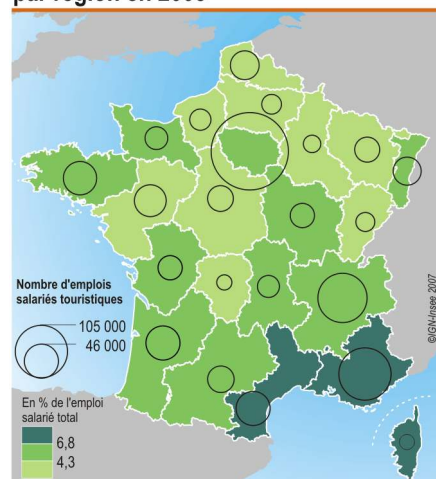
\* ETP : Equivalent Temps Plein  
Source : Insee, DADS

### La Bretagne se situe au 6<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines

Avec 44 000 emplois salariés touristiques en 2003, la Bretagne se situe au 6<sup>e</sup> rang des 22 régions métropolitaines, derrière l'Île-de-France (231 000), Provence-Alpes-Côte d'Azur (105 000), Rhône-Alpes (93 000), Aquitaine (46 000), Languedoc-Roussillon (46 000), mais devant sa voisine Pays de la Loire (40 000) et Midi-Pyrénées (37 000). Chez son autre voisine, la Basse-Normandie, le tourisme génère 20 000 emplois.

Les régions des Pays de la Loire, du Languedoc-Roussillon et de l'Aquitaine sont proches en termes de niveaux d'emplois touristiques. En comparaison, la Bretagne dépend plus du tourisme que les Pays de la Loire, moins que l'Aquitaine et encore moins que le Languedoc-Roussillon. Par contre, elle en dépend autant que la Basse-Normandie. C'est en Languedoc-Roussillon et en Bretagne que la saisonnalité de l'emploi est la plus forte. L'emploi est multiplié par environ 2,4 entre le mois le plus faible et le mois le plus fort. Dans ces cinq régions littorales, la saisonnalité a un profil similaire avec un pic en juillet-août.

### L'emploi salarié touristique par région en 2003



### Deux tiers des emplois touristiques sur les côtes bretonnes

En Bretagne, le tourisme est essentiellement littoral. Cela a un impact sur l'emploi. Les 44 000 emplois salariés touristiques se répartissent à parts égales entre le littoral nord, le littoral sud et l'intérieur, soit 15 000 emplois pour chaque zone. Dans l'intérieur, la communauté d'agglomération de Rennes représente la moitié des emplois. Le littoral breton concentre ainsi 67 % des emplois touristiques alors que 50 % des emplois salariés totaux y sont localisés.

Sur le littoral, la saisonnalité de l'emploi est plus marquée que sur le reste du territoire. Avec le surcroît d'activité généré par la fréquentation touristique, on atteint en saison d'été - mai à septembre - en moyenne 38 000 emplois, un peu plus au sud qu'au nord. Ce nombre culmine même à 49 000 en haute saison d'été, ce qui représente près des trois quarts de l'emploi salarié touristique breton estival. A l'opposé, en saison d'hiver - décembre à avril - ce sont 22 000 salariés qui œuvrent pour le tourisme, plus nombreux au nord qu'au sud. En août, mois le plus fort, on a ainsi 2,7 fois plus d'emplois salariés touristiques qu'en janvier, mois le plus faible. Sur le littoral sud, l'écart entre août et janvier est encore plus élevé, on passe de 9 000 emplois en janvier à plus de 26 000 en août. Aussi, en août, plus de 11 % de l'emploi salarié total du littoral sud est-il directement lié à la fréquentation touristique contre 4,5 % en janvier. Au nord, l'écart est moindre : de 4,2 % en janvier à 9,1 % en août. Cette différence d'amplitude s'explique par la structure des hébergements touristiques. Sur le littoral sud, le nombre plus important d'emplacements dans les campings engendre un pic d'emploi estival.

Dans l'intérieur de la Bretagne, le tourisme est moins soumis à la saisonnalité en raison de la présence de Rennes, métropole qui permet d'organiser des manifestations tout au long de l'année et dont le tourisme d'affaires est développé.

Les salariés du tourisme sont moins souvent à temps partiel dans l'intérieur de la Bretagne que sur le littoral quelle que soit la saison. C'est sur le littoral sud que le temps partiel est le plus important.

### Les campings et autres hébergements touristiques : un poids deux fois plus important sur le littoral

Les activités en lien avec la fréquentation touristique sont nombreuses, mais l'emploi y est très concentré. Comme au niveau national, la restauration, l'hôtellerie et les autres types d'hébergement sont les activités les plus importantes pour l'emploi touristique. Ces 3 secteurs regroupent 50 % du total. Les emplois se trouvent également dans des activités non spécifiquement liées au tourisme comme les super et hypermarchés (9,6 %), fréquentés par une clientèle de passage et par la population résidente.

En ce qui concerne le recours au temps partiel, il est plus élevé dans la restauration et plus faible dans la grande distribution. C'est aussi dans la grande distribution que le pic estival est le plus marqué : entre janvier et août, l'emploi y est multiplié par 4,3.

Les quelques 10 100 emplois générés par le secteur de la restauration en Bretagne se partagent à hauteur de 3 600 sur le littoral nord, 3 400 dans l'intérieur et de 3 100 sur le littoral sud. Quant à ceux de l'hôtellerie, ils se répartissent ainsi : 3 300 sur la côte nord, 2 900 sur celle du sud et 2 600 dans l'intérieur. On constate ainsi que le littoral nord est un peu plus spécialisé dans la restauration et l'hôtellerie. Il est également spécialisé dans les casinos mais ceux-ci ne génèrent que 400 emplois en moyenne sur l'année. C'est également le cas du secteur de la thalassothérapie sur le littoral sud, qui y génère un peu plus de 400 emplois.

L'intérieur n'est pas spécialisé sur les 4 principales activités, mais sur les activités sportives donc liées à la nature.

## L'emploi touristique généré par les grandes agglomérations de Bretagne

La fréquentation touristique des sept principales agglomérations bretonnes Rennes, Brest, Quimper, Lorient, Vannes, Saint-Malo, Saint-Brieuc génère à elle seule près de 20 000 emplois soit 45 % des emplois touristiques bretons.

L'emploi touristique de l'agglomération de Rennes représente la moitié de l'emploi de l'intérieur de la Bretagne. Néanmoins, contrairement à sa voisine malouine, elle dépend moins du tourisme (3,8 % contre 10,8 %). Et ce n'est pas le même type de tourisme : à Saint-Malo, c'est plus du tourisme résidentiel et à Rennes plus du tourisme de passage (affaires et loisirs). A elles deux, elles concentrent plus de 70 % de l'emploi touristique de l'Ille-et-Vilaine.

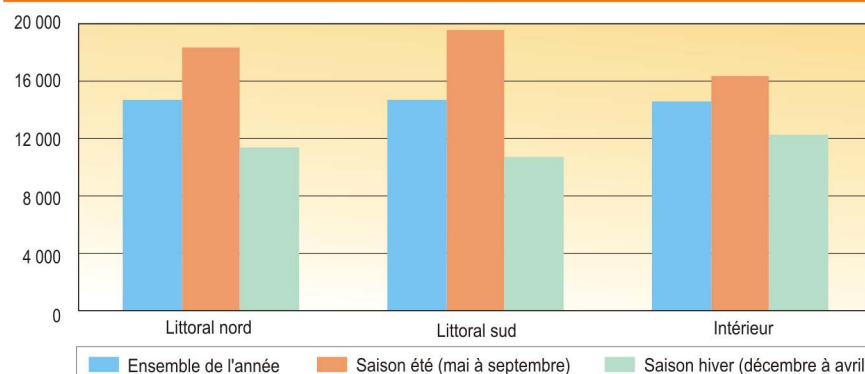
Dans les Côtes-d'Armor, les deux agglomérations de Saint-Brieuc et Lannion-Trégor représentent 30 % de l'emploi touristique du département. L'emploi touristique est donc largement disséminé dans les communes situées hors des grandes agglomérations.

Dans le Finistère, le tourisme de la communauté urbaine de Brest et de la communauté d'agglomération de Quimper représente 30 % des emplois salariés du tourisme du département. Comme pour les Côtes-d'Armor, l'emploi touristique est plutôt situé dans des communes moins urbanisées du littoral.

Dans le Morbihan, Vannes et Lorient se partagent, à part égale, plus de 40 % des salariés du tourisme morbihannais. Une majorité des emplois touristiques sont assez bien répartis tout le long du littoral.

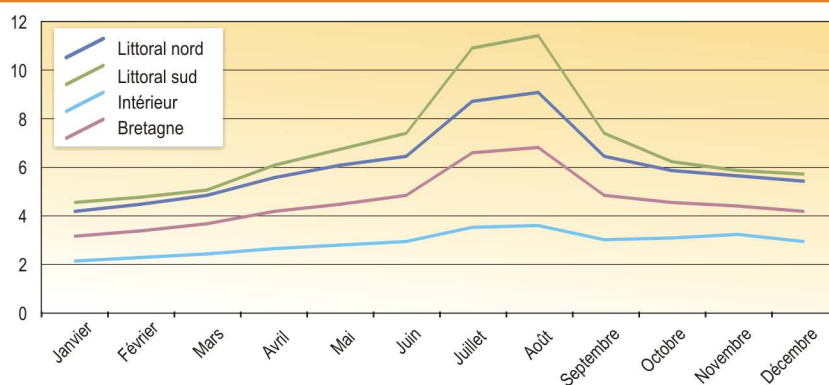
Les caractéristiques du tourisme dans ces agglomérations affectent le profil saisonnier de l'emploi. C'est à Lorient que l'amplitude saisonnière est la plus grande. Entre janvier et août, l'emploi est multiplié par 2,4 passant de 1 600 emplois en janvier à 3 800 en août.

### Emplois salariés touristiques en Bretagne en 2003 selon la saison et la situation géographique



Source : Insee, DADS

### Évolution mensuelle de la part de l'emploi salarié touristique dans l'emploi salarié total en Bretagne en 2003 (en %)



Source : Insee, DADS

### Poids des principales activités en Bretagne en 2003 (en %)

	Bretagne	Littoral nord	Littoral sud	Intérieur
Restauration	23,0	24,3	21,2	23,5
Hôtels	20,0	22,8	19,4	18,0
Super - Hypermarchés	9,6	9,8	9,8	9,2
Autres hébergements touristiques*	7,2	6,0	11,3	4,2
Commerce de détail non alimentaire	6,4	6,8	5,8	6,5
Boulangerie	4,1	2,1	6,3	4,0
Activités sportives et récréatives	4,0	4,0	2,5	5,5
Cafés - Tabacs	3,4	3,1	3,6	3,4
Commerce de viande, poisson et fruits	2,2	1,3	1,5	3,6
Finance	1,7	1,6	1,5	2,0
Coiffure	1,5	1,6	1,3	1,5
Parcs d'attractions - Casinos	1,4	2,8	1,1	0,3
Thermes et thalassothérapie	1,4	1,3	2,9	0,0

\* Y compris campings, gîtes, auberges de jeunesse...

Source : Insee, DADS

Lecture : les autres hébergements touristiques représentent 7,2 % de l'emploi salarié touristique en Bretagne. Cette part est de 6 % sur le littoral nord, de 11,3 % sur le littoral sud et de 4,2 % dans l'intérieur.

En conséquence, en août, c'est 6,5 % de l'emploi salarié qui est consacré au tourisme. Le pic saisonnier est lié en partie à la structure des capacités d'accueil. A Lorient en

effet, l'emploi touristique est surreprésenté dans les campings. L'afflux d'estivants génère des emplois dans les hébergements touristiques mais aussi dans les commerces

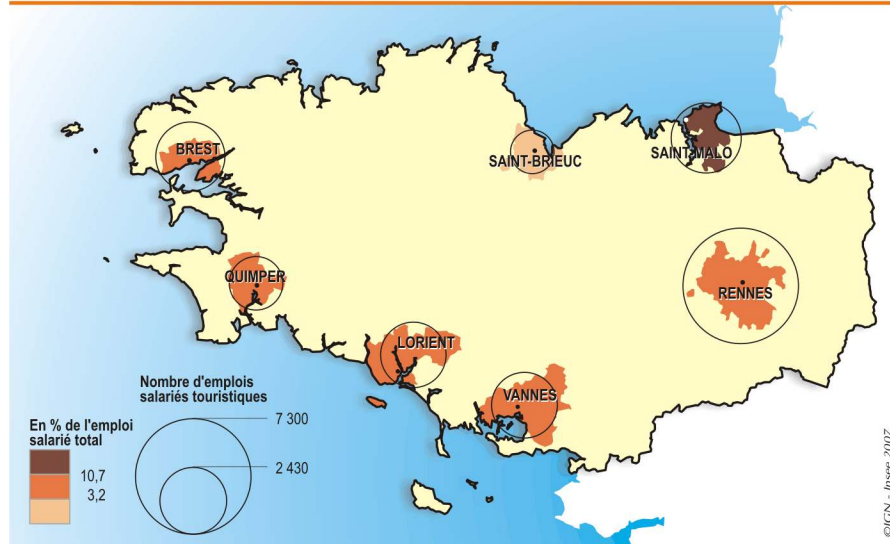
et services, notamment pendant le festival interceltique de Lorient.

C'est Saint-Malo qui dépend le plus du tourisme en termes d'emplois, quelle que soit la saison. En août, cette dépendance est maximale avec 14,5 % de l'emploi salarié, plus de deux fois plus qu'à Lorient et plus de cinq fois plus qu'à Saint-Brieuc. À Saint-Malo, même en janvier, mois le plus creux, la part est de 8,1 %.

Par ailleurs, le pic estival constaté en Bretagne n'est pas le seul fait de ces agglomérations. L'emploi touristique hors de ces agglomérations fluctue encore plus au cours de l'année. C'est le cas de communautés de communes situées sur le littoral. Le surcroît d'emplois dans de telles zones s'explique par le nombre important d'emplacements dans les campings et celui des résidences secondaires.

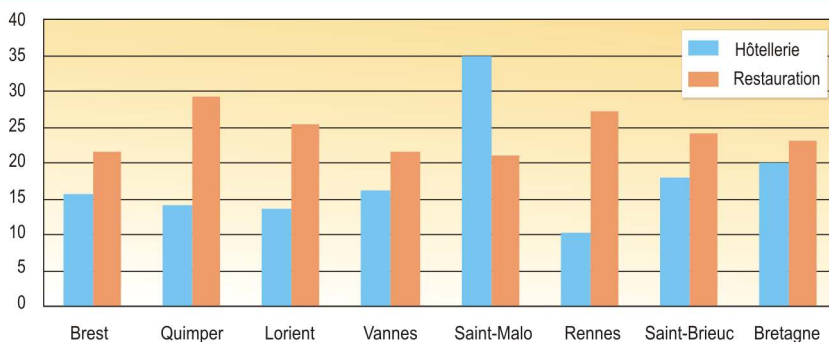
La restauration est le premier employeur du secteur du tourisme globalement mais cela est vrai également dans les agglomérations sauf à Saint-Malo où c'est l'hôtellerie qui prédomine.

## L'emploi salarié touristique des principales agglomérations bretonnes en 2003



Source : Insee, DADS

## Poids de l'hôtellerie et de la restauration dans l'emploi salarié touristique en 2003 (en %)



Source : Insee, DADS

## L'emploi salarié touristique dans les départements bretons en 2003

	Emploi salarié touristique (moyenne annuelle)	Part dans l'emploi salarié total (en %)
Côtes-d'Armor	6 698	4,2
dont : CA* de Saint-Brieuc	1 040	2,0
CA de Lannion-Trégor	973	6,3
Finistère	12 656	4,9
dont : CU* de Brest Métropole Océane	2 608	3,7
CA de Quimper	1 569	3,3
Ille-et-Vilaine	13 592	4,1
dont : CA de Saint-Malo	2 690	10,8
CA Rennes Métropole	7 299	3,8
Morbihan	10 998	5,5
dont : CA du Pays de Lorient	2 344	4,2
CA du Pays de Vannes	2 250	4,3

\* CA : Communauté d'Agglomération - CU : Communauté Urbaine  
Source : Insee, DADS

## Les emplois sont plus féminins, plus jeunes, moins qualifiés

L'emploi salarié breton lié au tourisme est très féminin, puisque plus de 60 % des postes de travail sont occupés par des femmes, alors qu'elles ne sont que 45 % dans l'emploi salarié total. Elles sont majoritaires dans des secteurs comme le commerce ou les services aux particuliers, dans les emplois liés au tourisme, comme dans l'ensemble de l'emploi de ces secteurs.

C'est également une population jeune puisque un tiers des emplois sont occupés par des salariés de moins de 26 ans, alors qu'ils ne représentent que 20 % des emplois salariés en Bretagne. Quand on ajoute les 26-35 ans, cette proportion dépasse 60 % contre 48 % dans l'ensemble de l'emploi salarié breton.

## Des emplois moins qualifiés et moins bien rémunérés en Bretagne

En Bretagne, les salaires horaires de l'emploi touristique sont moins élevés qu'en Métropole aussi bien pour l'ensemble des emplois touristiques de l'année que pour les emplois saisonniers d'été. Le constat vaut pour les hommes et les femmes. La différence est



moins marquée pour les emplois saisonniers d'été, parce que le profil des saisonniers est plus proche que celui des permanents, en termes d'âge et de qualification.

C'est en effet la structure des emplois qui explique cet écart. Il est dû à la part moindre des gérants d'entreprise, cadres et professions intermédiaires. Si on exclut les cadres supérieurs, les rémunérations sont très proches en Bretagne et en Métropole. Pour les seuls emplois saisonniers d'été, la différence de rémunération existe également pour les professions intermédiaires.

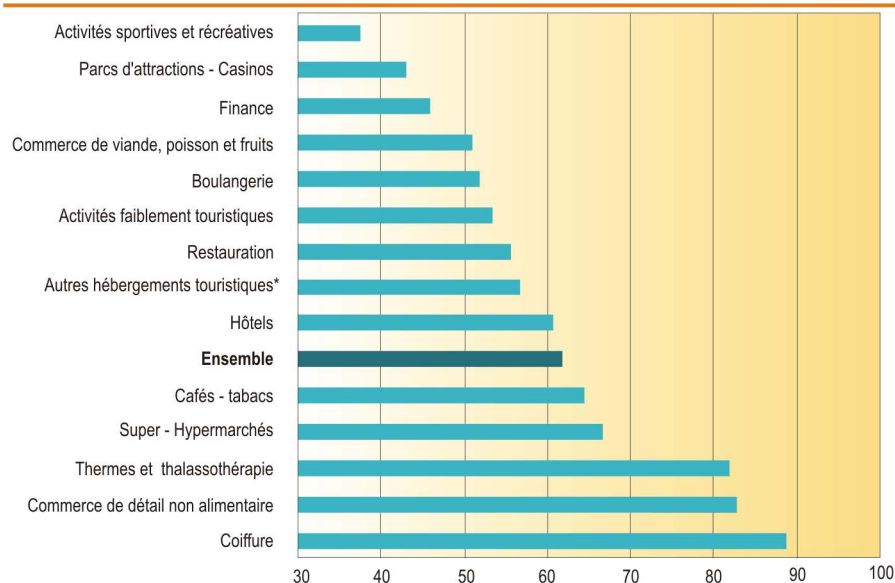
## La boulangerie et les hébergements offrent des salaires plus faibles

La boulangerie est le secteur le moins rémunérateur : le salaire horaire moyen est de 6,5 euros contre 8,2 euros pour le commerce de détail non alimentaire. Cet écart s'explique par la présence plus forte des apprentis. Si on se limite aux emplois saisonniers d'été, les différences se réduisent. C'est dans la grande distribution ainsi que dans les hébergements touristiques tels que les campings que l'écart de rémunération entre saisonniers et permanents est le plus fort. En saison, ces secteurs font appel massivement à une main-d'œuvre non qualifiée, qui tire la moyenne des rémunérations à la baisse.

Les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes, dans le secteur du tourisme comme dans l'ensemble de la population salariée. La différence est néanmoins plus marquée dans le tourisme. Elle est due au fait que les femmes sont plus nombreuses dans les secteurs les moins rémunérateurs, notamment dans les boulangeries, les hôtels et les restaurants. Le phénomène est amplifié dans l'emploi saisonnier.

■ Isabelle Baudequin

## Taux de féminisation de l'emploi salarié touristique en Bretagne en 2003 (en %)



\* y compris campings, gîtes, auberges de jeunesse...  
Source : Insee, DADS

## Définitions

*Les emplois du tourisme peuvent être directs ou indirects. On considèrera comme emplois directs l'ensemble des emplois exercés dans des établissements fournissant directement, à titre marchand ou non, des biens et des services aux touristes.*

*Emploi en nombre de personnes : l'emploi peut se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée.*

*Emploi équivalent temps plein : nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.*

*Indice sectoriel de spécificité : rapport du poids d'un secteur dans une zone d'étude au poids de ce même secteur dans la zone de référence. Un indice inférieur à 1 signifie que le secteur est sous-représenté dans la zone d'étude par rapport à la moyenne bretonne. Au contraire un indice supérieur à 1, signifie que le secteur est surreprésenté par rapport à la moyenne bretonne.*

*Le littoral nord comprend les 170 communes du Finistère Nord, des Côtes-d'Armor et de l'Ille-et-Vilaine, bordant la Manche.*

*Le littoral sud comprend les 128 communes du Finistère Sud et du Morbihan, bordant l'Atlantique.*

*L'intérieur comprend les 971 autres communes.*

## Pour en savoir plus

- L'hôtellerie, la restauration et les cafés en Bretagne : une certaine précarité de l'emploi salarié / Valérie Brohan ; Marie-Hélène Kérouanton ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 95 (2003, nov.). - P. 12-17.
- Une estimation de l'emploi salarié touristique en Bretagne / Marie-Hélène Kérouanton ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 73 (1998, mars). - P. 7-8.
- Les emplois directs du tourisme en Bretagne : de 1,3 % à 5,4 % de l'emploi salarié selon la saison / Marie-Hélène Kérouanton ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 73 (1998, mars). - P. 13-19.
- Les salariés des activités tournées vers le tourisme en Bretagne / Marie-Hélène Kérouanton ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 73 (1998, mars). - P. 20-22
- L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation / Brigitte Baccaini, Gwenaëlle Thomas, Abdel Khatii. - Dans : *Insee première* ; n° 1099 (2006, août). - 4 p.
- Le tourisme en France : édition 2005 / Insee ; ministère des Transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, ministère délégué au Tourisme. - Paris : Insee, 2005. - 173 p. - (Références ; (2005, nov.))
- L'impact du tourisme sur l'emploi : un emploi salarié sur quinze lié au tourisme en Normandie / Magali Lanson-Duranceau ; Insee Basse-Normandie. - Dans : *Cent pour cent Basse-Normandie* ; n° 133 (2004, oct.). - 6 p.
- Les métiers du tourisme : approche régionale / Stéphane Michum, Gérard Podevin, Jacques Trautmann... [et al.]. - Marseille : Centre d'Etudes et de REcherche sur les Qualifications (CEREQ), 2006. - (Net.doc). - Système en ligne.
- [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
- [www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)
- [www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr)

## Méthodologie

Le tourisme correspond à un déplacement géographique de la consommation de certaines personnes, depuis le lieu de leur résidence principale vers le lieu où elles ont décidé de passer au moins une nuit pour un motif de loisirs, de santé ou professionnel. Traditionnellement, l'emploi touristique est suivi à travers les activités dites caractéristiques du tourisme. Selon la définition de l'Organisation mondiale du tourisme, il s'agit des activités dont une partie de l'output principal est constituée de produits qui, dans la plupart des pays, cesseraient d'exister en quantité significative en l'absence de tourisme. Les principales activités sont l'hôtellerie et les autres formes d'hébergement, la restauration et les cafés, les téléphériques et remontées mécaniques, les agences de voyages et le transport de voyageurs. Cette définition, utilisée par la Direction du tourisme pour l'élaboration des comptes du Tourisme, permet les comparaisons internationales et le suivi conjoncturel.

La nouvelle méthode d'estimation des emplois salariés liés au tourisme, mise au point par l'Insee, repose sur un principe différent. Elle n'est pas comparable avec celle qui avait été utilisée en 2001 et 2004. Afin de mieux rendre compte des impacts territoriaux, un établissement peut être qualifié de touristique, et son emploi alors comptabilisé en touristique, en fonction du caractère plus ou moins touristique de son activité et du niveau d'équipement touristique de la commune. En fonction de ces deux critères (activité et localisation de l'établissement), des règles de décision permettent de

déterminer quelle part de l'emploi de l'établissement (de tout l'emploi à aucun emploi) sera considérée comme liée au tourisme (cf. tableau). Pour permettre des comparaisons géographiques pertinentes, les activités en lien avec le tourisme mais pas avec la fréquentation touristique du territoire analysé sont exclues (agences de voyages pour des séjours à l'étranger ou fabrication de caravanes par exemple). Par ailleurs, les emplois induits ne sont pas comptabilisés dans cette évaluation. Ainsi, l'ouverture d'un commerce de détail saisonnier est prise en compte mais ce dernier induit des emplois dans le commerce de gros qui, eux, ne sont pas retenus. Les emplois liés à la consommation tirée des revenus des employés de ce commerce ne sont également pas pris en compte.

La méthode repose sur l'exploitation des DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) de 2003 que doit remplir toute entreprise employant des salariés. Elles couvrent toutes les catégories de salariés, pour tous les établissements et pour toutes les activités économiques à l'exception de l'agriculture, des services domestiques et des services de l'État. Le fichier DADS permet de connaître le niveau de l'emploi salarié par activité pour chaque jour de l'année. Les caractéristiques des salariés par genre, âge et type d'emploi sont celles de ceux employés dans les activités 100% et fortement touristiques.

## Les limites de la méthode

La méthode utilisée ici permet de dénombrer les emplois salariés liés à la fréquentation touristique. Ce dénombrement n'est donc pas exhaustif. L'activité touristique génère également une part importante d'emplois non salariés. Ces emplois sont exercés dans les activités d'hébergement, la restauration, les commerces d'alimentation... sous la forme de travailleurs indépendants, d'employeurs ou d'aides familiaux. L'emploi non salarié peut également recouvrir des activités secondaires.

En Bretagne, la gestion des 9 000 locations meublées labellisées et des 3 000 chambres d'hôtes labellisées fait souvent l'objet d'une activité annexe, rarement salariée et donc non incluse dans notre étude.

Outre l'emploi non salarié, une part de l'emploi salarié lié au tourisme n'a pu être prise en compte dans cette étude, de par la source et la méthode utilisées. L'emploi dans les campings municipaux est également

légèrement sous-estimé : ceux-ci n'ayant souvent pas d'identification propre, ils sont assimilés aux mairies et donc exclus des activités touristiques.

En 1997, l'emploi salarié direct lié à la fréquentation touristique en Bretagne avait été estimée à environ 20 000. Dans la présente étude, on obtient donc 24 000 emplois touristiques en plus. Deux causes expliquent cet écart. Premièrement, l'emploi salarié dans les hôtels, cafés, restaurants a progressé : + 6 000 emplois entre 1997 et 2003 (source : estimations d'emplois). Deuxièmement, il y a des écarts liés aux différences de méthode d'estimation, des différences sur la typologie des communes, des différences dans la typologie des activités, des différences dans le calcul de la part de l'emploi permanent.

### Règles de détermination de l'emploi salarié touristique selon le type d'activité et le type de commune

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100% touristique (ex : hôtellerie)	Tout l'emploi	Tout l'emploi	Tout l'emploi
Fortement touristique (ex : restauration)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique (ex : activités sportives et récréatives)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristique (ex : commerce de détail, habillement)	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (ex : industrie)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

Source : Insee, DADS